



**BLEICHER  
BOISSET**



# Tarif des prestations

non soumises à un tarif réglementé  
(A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023)

bleicher-boisset.com

## IMMOBILIER :

## Honoraires HORS TAXES

- ESTIMATION : 120 €  
Honoraires relatif à une prestation d'avis de valeur, faisant l'objet d'un retour écrit, pour un immeuble individuel, situé sur le secteur de la côte des Isles.  
(bien hors côte des Isles : sur devis)
  
- EXPERTISE IMMOBILIERE : (sur devis préalable  
Taux horaire de 180 €)  
Perçus par l'office, cette prestation fera l'objet d'une facturation personnalisée en fonction de la prestation demandée et du temps passé (et des déplacements nécessaires), dont le montant sera fixé d'un commun accord entre le Notaire et le client et formalisé par une convention d'honoraires préalable.
  
- PROMESSE DE VENTE et compromis sous seing privé : 175 €
- CERTIFICAT ATTESTANT LA PROPRIETE : 30 €
- PROCURATION sous seing privé : 50 €
- AUTRES COPIES : (Sur devis préalable)
  
- NEGOCIATION IMMOBILIERE : Tarif maximum calculé sur le prix de vente NET VENDEUR :
  - 5,00 % sur la partie du prix n'excédant pas 50.000 €  
(Minimum de perception de 500 €)
  - 4,00 % sur la partie du prix excédant 50.000 € et n'excédant pas 100.000 €
  - 3,00 % sur la partie du prix excédant 100.000 €

## GESTION LOCATIVE - BAUX D'HABITATION :

	A charge BAILLEUR	A charge LOCATAIRE
Provision sur formalités de l'acte de bail (Emoluments)	90 €	90 €
Rédaction du bail (Emoluments)	UN/QUART (1/4) du loyer mensuel H.T	UN/QUART (1/4) du loyer mensuel H.T
Recherche d'un locataire - Négociation (Honoraires)	UN/QUART (1/4) du loyer mensuel H.T	/
Visites - constitution du dossier (Honoraires)	/	UN/QUART (1/4) du loyer mensuel H.T
Etat des Lieux pour bail non négocié	100 €	/
Gestion (Honoraires)	6 % des sommes encaissées	/

## Honoraires de consultation juridique (Patrimoniales, fiscales, ou autre) :

Perçus par l'office à la suite d'une lettre de mission et d'une convention d'honoraires, ces consultations, détachables de toutes prestations soumises au tarif, feront l'objet d'une facturation personnalisée en fonction de la prestation demandée et du temps passé, dont le montant sera fixé d'un commun accord entre le Notaire et le client et formalisé par une convention d'honoraires préalable.

Les honoraires de consultation sont basés sur un taux horaires de : 180 €

### DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIETES

### Honoraires HORS TAXES

- STATUTS DE SOCIETE (sur devis) :	(Minimum de 1.000 €)
- BAIL COMMERCIAL et RENOUELEMENT :	un mois de loyer (avec un minimum de 500 €)
- AVENANT à bail commercial :	360 €
- BAIL DE DEROGATION :	500 €
- CESSION DE FONDS DE COMMERCE - TITRES SOCIAUX	
. Minimum :	1.000 €
. Jusqu'à 70 000 € de prix :	3 %
. De 70 000 € à 250 000 € de prix :	2 %
. A partir de 250 000 € :	1 %
. Formalités de la cession :	240 €
. Droit d'information des salariés :	240 €
- ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION DES TITRES et suivi :	1.800 €
- SECRETARIAT DE SOCIETE (par an) :	480 €

### DROIT DE LA FAMILLE - SUCCESSIONS

- TESTAMENT OLOGRAPHE (1 personne honoraires - Coût inscription au FCCDDV en sus) :	150 €
- CONVENTION DE QUASI USUFRUIT	
. pour un actif net successoral soumis à quasi usufruit inférieur à 50.000 €) :	300 €
. pour un actif net successoral soumis à quasi usufruit supérieur à 50.000 €) :	600 €
- Rédaction ou l'assistance à la rédaction et l'envoi d'un dossier de réversion de retraite ou de chaque déclaration d'impôts (revenus, rev. fonciers, IFI, ...) :	150 €
- Formalités liées au licenciement du personnel employé par le défunt (par personne employée) :	400 €
- Déplacement du notaire ou de l'un de ses collaborateurs dans le cadre de la succession : (par heure de déplacement)	150 €
- Toute prestation du notaire, ou de l'un de ses collaborateurs, non tarifée par ailleurs :	125 € (taux horaire)
- Formalités de renonciation à succession (constitution du dossier, relations avec le Greffe du Tribunal, ...) :	150 €
- Gestion et l'administration générale de la succession (encaissements divers, paiement des factures, et autres ...) :	100 €
et dès lors que cette gestion dépasserait un total de 6 écritures :	8 € par écriture